



Déclaration des principes d'investissement

Le conseil d'administration a approuvé la Déclaration des principes d'investissement qui oriente la gestion des fonds détenus par la Fondation. Cette politique concilie la volonté de maximiser les produits de placement de la Fondation et le maintien de la diversification du portefeuille parmi les diverses catégories d'actifs dans le but d'atténuer les risques de marché.

Afin d'assurer une bonne gestion à long terme des titres détenus par la Fondation, nous avons retenu les services de gestionnaires de fonds professionnels qui s'occupent des exigences quotidiennes de la gestion de fonds. Ces gestionnaires respectent les politiques établies par le conseil d'administration.

En plus d'assurer une saine gestion financière des fonds à long terme, la Fondation demande aux gestionnaires de fonds de respecter des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance en matière d'investissements responsables.

Le conseil d'administration de la Fondation supervise régulièrement les gestionnaires de fonds et évalue leur rendement selon des normes et des repères préétablis.